

Version : 3 / FR remplace la version : 2 / Date de révision:

02.01.2018

Date d'impression 02.01.18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neoform Rapid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

désinfectants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG

Mühlenhagen 85 D-20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0 No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59

GBK/ Infotrac: (USA domestic) +1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence



Version: 3 / FR remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 02.01.2018 02.01.18

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Ne pas dépasser 50 ml/m². Ne pas pulvériser vers une flamme, un objet

incandescent, ou sur un appareil électrique en fonctionnement.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour

l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient propane-1-ol

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

propane-1-ol

No. CAS 71-23-8 No. EINECS 200-746-9

Numéro 01-2119486761-29

d'enregistrement

Concentration >= 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318 STOT SE 3 H336 Flam. Liq. 2 H225

éthanol

No. CAS 64-17-5 No. EINECS 200-578-6

Numéro 01-2119457610-43

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.



Version: 3 / FR remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'i

02.01.2018

Date d'impression 02.01.18

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



Version: 3 / FR remplace la version: 2 /

FR

Date de révision: 02.01.2018

Date d'impression 02.01.18

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation d'aérosol. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > -15 < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après 3 Liquides inflammables

TRGS 510

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

éthanol

Liste VLEP

Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 48

propane-1-ol

Liste VLEP

Valeur 500 mg/m³ 200 ppm(V)

Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 211

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empecher de la respiration des vapeurs

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)



Date d'impression remplace la version: 2/ Version: 3/FR Date de révision: 02.01.18 FR 02.01.2018

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant 0.7 mm Temps de pénétration 480 min nitrile

Matériau approprié

Épaisseur du gant 0.4 mm > Temps de pénétration 120 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant 0,28 mm

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

Couleur incolore, limpide odeur d'alcool Odeur

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Remarque non déterminé

Point de fusion

non déterminé Remarque

Point de congélation

non déterminé Remarque

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur °C

Point d'éclair

°C Valeur 27

DIN EN 22719 méthode

Le coéficient de l'évaporation

non déterminé Remarque

inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé évaluation

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

non déterminé Remarque

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur 0.89 g/cm³

20 °C température

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions



Version: 3 / FR remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 02.01.2018 02.01.18

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

dynamique

Valeur 4 mPa.s

température 20 °C

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue. Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces rat

DL50 > 2000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



neoform Rapid

Version: 3 / FR remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 02.01.2018 Date d'impression 02.01.18

sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Voie d'exposition par inhalation organes : Système nerveux

Danger par aspiration

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne

sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.



Version: 3 / FR remplace la version: 2 /

place la version : 2 / Date de révision: 02.01.2018

Date d'impression 02.01.18

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Non applicable

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	1987	1987	1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ALCOOLS, N.S.A. (propane-1-ol, éthanol)	ALCOHOLS, N.O.S. solution (propan-1-ol, ethanol)	ALCOHOLS, N.O.S. (propan-1-ol, ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger		***	3
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	51		
Les catégories de transport	3		



Version: 3 / FR remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 02.01.2018 02.01.18

FR 02.01.2018 02.01.18

14.5. Dangers pour l'environnement		no	
Code de restrictions en tunnels	D/E		
Code IMDG «groupes de séparation»		0 Non applicable	

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie 6 Inflammables 5.000.000 kg 50.000.000 kg

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Flam. Lig. 2 Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT

un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.